

**COMITE SYNDICAL EXTRAORDINAIRE DU SIVOS DU 4 JUILLET 2024  
AU SIVOS DE BREVAL A 18H**

Convocation du 02 juillet 2024

**Nombre de membres** : 10

**Nombre de membres présents** : 06

**Nombre de membres votants** : 08

**Quorum** : 6

**Présidence** : T. NAVELLO

**Présents** : M. ABRAHAM, G. CHARDON, H. CHAUFTON, F. JOURNET, J-L. KOKELKA,

**Absentes excusées** : M. MAUGUIN ayant donné pouvoir à T. NAVELLO  
G. MILON ayant donné pouvoir à H. CHAUFTON

**Absents excusés** : J. LEBLOND, S. LEFORT

**2024-23 : DELIBERATION CADRE POUR L'EMPLOI DE VACATAIRES**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de donner une base juridique aux recrutements temporaires de vacataires,

Considérant que les fonctions habituelles liées au fonctionnement des écoles et des services périscolaires sont assurées par des agents contractuels ou titulaires,

Considérant que ponctuellement, suite à l'absence d'un agent ou lors d'évènements exceptionnels, le SIVOS doit assurer l'exécution de certaines missions précises pour maintenir la continuité du service public telles que :

- Surveillance cantine
- Ménage des locaux
- Surveillance accueil périscolaire
- Accompagnement du bus
- Surveillance étude

Considérant que ces recrutements devront obéir à trois conditions :

- Discontinuité dans le temps de la relation entre la collectivité et l'agent
- Spécifié de l'acte pour lequel le vacataire est recruté
- Rémunération attachée à l'acte

Considérant que les crédits nécessaires ont été ouverts au chapitre 012 consacré aux dépenses de personnel,

Propose donc la création des vacances suivantes :

Acte ponctuel	Rémunération en référence au grade	Validité
Surveillance cantine	Adjoint technique territorial, échelle C1/échelon 1	Du 01/09/2024 au 05/07/2025
Ménage des locaux	Adjoint technique territorial, échelle C1/échelon 1	Du 01/09/2024 au 05/07/2025
Surveillance accueil périscolaire	Adjoint technique territorial, échelle C1/échelon 1	Du 01/09/2024 au 05/07/2025
Accompagnement bus	Adjoint technique territorial, échelle C1/échelon 1	Du 01/09/2024 au 05/07/2025
Surveillance étude	Adjoint technique territorial, échelle C1/échelon 1	Du 01/09/2024 au 05/07/2025

Au vu de ces éléments, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir autoriser la création des vacances définies ci-avant.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, **à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** le recours à des vacataires pour effectuer ponctuellement les missions indiquées ci-avant,
- **D'AUTORISER** la création des vacances telles que proposées par le Président.
- **PRECISE** que cela est valable pour l'année scolaire 2024-2025
- **DIT** que la rémunération se fera sur service fait comme agent technique échelle C1/échelon 1, avec un indice Brut de 367 et un indice Majoré de 366

#### **2024-24 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE**

Le Président du SIVOS Mr NAVELLO explique qu'il propose de prendre avec la commune de Neauphlette une convention pour la mise à disposition de locaux du SIVOS Bréval Neauphlette. Il s'agira du « groupe scolaire de Bréval » mis gratuitement à disposition. Les locaux seront utilisés par la Commune de Neauphlette pour y accueillir son Centre de Loisirs. Cette mise à disposition débutera le jour de la signature et sera valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, **à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** cette convention comportant 15 articles
- **D'AUTORISER** le Président du SIVOS à signer cette convention et tous documents en relation avec le centre de loisirs de Neauphlette.

Le Comité Syndical s'est terminé à 18h20.

Thierry NAVELLO

Gwenaëlle MILON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. JOURNET', is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'COMITÉ SYNDICAL DE BREVAL' around the perimeter and 'PHLETTE' at the bottom.

Florence JOURNET

Michel ABRAHAM

Jean-Luc KOKELKA

Guillaume CHARDON

Maryse MAUGUIN  
Absente

Samuel LEFORT

Jérôme LEBLOND

Hélène CHAUFTON